

# COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

### **NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 25 jusqu'à 20h15 dont 3 représentés et 27 à compter de 20h15 dont 4 représentés.

Absents excusés non représentés : 4 jusqu'à 20h15 et 2 à compter de 20h15.

L'an deux mille dix-sept,

Le lundi vingt-cinq septembre à vingt heures,

Le conseil municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

### **PRESENTS**

M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Rina DUPRIET, Mme Françoise GAULIER, Mme Myriam CHABILAN, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Jacqueline DESCHAMPS, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Christelle RENAUDIN, M. Etienne MOUTON, M. Sébastien DE LARMINAT (à compter de 20h15), Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Corine LLOPIS, M. Thierry HULLOT, M. John COLLEEMALLAY.

### **ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

M. Jean-François FUSCO donne pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET.

M. Grégoire CHAMBON donne pouvoir à M. Sébastien DE LARMINAT (à compter de 20h15).

M. Rémy JOURDAN donne pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Mme Annick SUTY donne pouvoir à Mme Françoise GAULIER.

### **ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES**

M. Emmanuel HAMIACHE.

Mme Sylvie PLANTIER.

M. Sébastien DE LARMINAT (jusqu'à 20h15).

M. Grégoire CHAMBON (jusqu'à 20h15).

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

20.06.2017 : Nicole Sophie HENRIQUES FIGUEIREDO  
20.06.2017 : Augustin Pierre VIELLE  
12.07.2017 : Soline Annie Catherine GRAS  
29.07.2017 : Anne-Lyse Marie Laurence LAFFINEUR  
28.07.2017 : Zélie Naïla Janine GAUTHRAY  
10.08.2017 : Aaron Dominique Lam COLOT  
10.08.2017 : Valentine Adriana Suzanne GAUTIER DUPOUY  
15.08.2017 : Capucine Jade Margot FORJA BOURDON  
26.08.2017 : Kadidiatou SOUKOUNA  
26.08.2017 : Jonas MATHIEU ABRANTES MOITA  
28.08.2017 : Gwenaëlle Ajnali Aranya DEPARDIEU  
05.09.2017 : Côme Guy Paul DUCHON  
06.09.2017 : Ndeye Emma N'DIAYE  
11.09.2017 : Eliot Patrick Franck LEVAUFRE

## MARIAGES

01.07.2017 : Clémentine KINNAËR et Christophe OULERICH  
01.07.2017 : Assmae IDOUAHMANE et Nicolas FREMY  
07.07.2017 : Mélanie BOURDETTE et Sébastien HONORÉ  
22.07.2017 : Sarah BIRY et Bastian LIGIER  
29.07.2017 : Nadège SOYER et Jérôme DUCOUT  
05.08.2017 : Clémentine BOISSONNADE et Nacim ARDJOUM  
12.08.2017 : Charline FAUQUE et Melvin PRESSOUYRE  
16.09.2017 : Flore THOUËNON et Gonzague PERCIE DU SERT

## DECES

21.06.2017 : Noëlle Françoise Marie CHARPY  
22.06.2017 : Pierre Richard DELPIERRE  
13.07.2017 : Mireille Lucienne MEISSONNIER  
14.07.2017 : Nicole Marie Angèle LAPAIRE veuve DUGUÉ  
14.07.2017 : Marie Albertine BERTHON épouse MOREAU  
25.07.2017 : Gwenaëlle Séverine Michelle CHAPELEAU épouse DARIES  
18.08.2017 : Lucien Léon COMMAULT

# SECRETAIRE DE SEANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	25
<b>POUR</b>	<b>25</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

## DECISIONS MUNICIPALES

*Arrivée de M. Sébastien DE LARMINAT à 20h15.*

Numéro	Date	Objet
17-115	13/09/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un dossier de demande de subvention faite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du Festival BD. Montant de la subvention sollicitée : 5 000€.
17-116 à 17-123		<i>DECISIONS MUNICIPALES PRESENTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017.</i>
17-124	21/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA TERRASSE DES OLIVIERS un contrat pour l'organisation d'un séjour au profit de jeunes de 8 à 11 ans à Mansigné du 10 au 14 juillet 2017, sur une base de 24 enfants et 3 accompagnateurs. Coût du séjour (hors activités) : 4 212€. Coût des activités : 1 640€. 16 participants et 3 accompagnateurs ont participé à ce séjour, ainsi la facturation du prestataire aura été de : 4 439,69€ (séjour + activités). Tarification faite aux familles : entre 57,30€ et 275,02€ (en fonction du barème) soit au total 3 529,46€. Coût pour la commune : 910,23€.
17-125	21/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA TERRASSE DES OLIVIERS un contrat de réservation pour la réalisation d'activités durant le séjour des jeunes de 8 à 11 ans à Mansigné du 10 au 14 juillet 2017 sur la base de 24 enfants et 3 accompagnateurs. (activités : 2 séances de Stand Up Paddle, 2 séances de canoë, 2 séances de VTT (location des VTT), et 2 séances de sarbacane). Coût des activités : 1 640€. Coût du séjour (hors activités) : 4 212€. 16 participants et 3 accompagnateurs ont participé à ce séjour, ainsi la facturation du prestataire aura été de : 4 439,69€ (séjour + activités). Tarification faite aux familles : entre 57,30€ et 275,02€ (en fonction du barème) soit au total 3 529,46€. Coût pour la commune : 910,23€.

Numéro	Date	Objet
17-126	03/08/2017	Fixation des tarifs pour la saison culturelle 2017-2018. <u>Tarifs :</u> Ensemble des spectacles : 12€ et 7€ pour le tarif réduit sauf : Spectacle « Gaspard Proust » : 25€ Sortons ce soir « Così Fan Tutte » : 150€ Cinéma BD « Les Schtroumpfs 2 » : Gratuit Spectacle « Rachid Badouri » : 20€ Comédie musicale « L'enfant au grelot » : Gratuit Chorale Gospel « White Spirit » : Gratuit Spectacle jeune public « Gigote et le Dragon » : Gratuit Sortons ce soir « Don Quichotte » : 110€ 9 <sup>ème</sup> rencontres théâtrales : 8€ Spectacle « Comte de Bouderbala 2 » : 20€ Spectacle « Le roman de M. Molière » : Gratuit Après-midi cinéma jeune public : 2€ Cinéma plein air : Gratuit.
17-127	23/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AGENCE GAF (PLACEMINUTE) un contrat de commercialisation de billetterie pour la saison culturelle 2017-2018. Rémunération du distributeur : 2,5% du prix du billet vendu avec un minimum de 0,99€ par billet vendu.
17-128	23/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec LA BANQUE POSTALE un contrat de prêt relais pour le financement des acquisitions foncières pour un montant de 3 300 000€. Taux d'intérêt : 0,36%. Durée du prêt : 3 ans.
17-129	27/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société URBAN ENVIRONNEMENT le marché n°17-10 relatif à la rénovation des peintures de l'Eglise Saint Jean-Baptiste de la commune de Buc pour un montant global de 71 095€ HT soit 85 314€ TTC. Passage en commission d'élus le 22 juin 2017.
17-130	27/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EDFSA le marché n°17-03 relatif un accord-cadre à bons de commandes ayant pour objet l'élagage et l'abattage des arbres de la commune de Buc. Montant du marché : montant minimum 10 000€ HT, soit 12 000€ TTC et montant maximum de 50 000€ HT, soit 60 000€ TTC.
17-131	27/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLLECTIVISION un contrat de cession de droit relatif à la location de trois films sur support vidéo pour des représentations publiques non commerciales pour une durée d'un an dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant : 145,91€ TTC par location soit 437,73€ TTC pour trois locations.
17-132	27/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société JUSTE POUR RIRE un contrat de cession pour le spectacle de Rachid BADOURI dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de la prestation : 7 051,62€ TTC.

Numéro	Date	Objet
17-133	27/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société FRANCE BILLET (FNAC – CARREFOUR – GEANT – MAGASIN U - INTERMARCHE) une convention de prestation de service de billetterie pour la saison culturelle 2017-2018. Rémunération du distributeur : 10% du prix du billet vendu avec un minimum de 2€ par billet vendu.
17-134	29/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SCURE l'avenant n°1 au marché n°15-10 relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité pour prolonger le délai d'exécution du marché, qui devait prendre fin au 30 juin 2017, de 12 mois, soit 30 mois au total pour un montant de 5 400€ HT, soit 6 480€ TTC, ce qui représente une augmentation de 9,75% du montant total des prestations qui s'élève au total pour 30 mois à 73 200€ TTC.
17-135	29/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société BERGER LEVRAULT une convention pour l'évaluation de la solution E-Paie en tant que site pilote dans la mise en œuvre de la nouvelle version du logiciel utilisé par les services de la commune. Convention établie pour une phase de test à titre gracieux.
17-136	29/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ASTUR SECURITE un contrat de maintenance pour les systèmes de contrôle d'accès des bâtiments communaux pour une durée d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2017 pour un montant annuel de 10 913,12€ TTC.
17-137	03/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec M. CRANSAC-LE TUTOUR un contrat de prestation pour l'animation d'ateliers sophrologie destinés aux seniors pour l'année 2017-2018. Montant de la prestation : 40€ TTC/séance, soit 800€ TTC pour 20 séances.
17-138	10/07/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES COURTS SIMEON un marché à procédure adapté n° 17-11 relatif à la rénovation des courts de tennis n°6 et n°7 en terre battue artificielle du Pré St Jean pour un montant de 68 825€ HT soit 76 590 € TTC. Passage en commission d'élus du 7 juillet 2017. <b>ANNULEE ET REMPLACEE PAR LA DECISION MUNICIPALE N°17-140 - Modification du montant.</b>
17-139	10/07/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SOGERES le marché n°17-05 – lots 1 et 2 – relatif à la restauration scolaire et municipale de la ville de Buc à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite sans que cela ne puisse excéder quatre ans. Marché à bons de commande. Passage en commission d'appel d'offres du 7 juillet 2017.

Numéro	Date	Objet
17-140	18/07/2017	<p><b>ANNULE ET REMPLACE LA DECISION MUNICIPALE N°17-138 - Modification du montant.</b></p> <p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES COURTS SIMEON un marché à procédure adapté n° 17-11 relatif à la rénovation des courts de tennis n°6 et n°7 en terre battue artificielle du Pré St Jean pour un montant de 68 805€ HT soit 76 566 € TTC.</p> <p>Passage en commission d'élus du 7 juillet 2017.</p>
17-141	31/07/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société ALAIN GUELFY INGENIERIE un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la piste d'athlétisme du stade André Dufranne pour un montant de 13 000€ HT soit 15 600€ TTC.</p> <p>Pas de passage en commission d'élus car en dessous du seuil de 25 000€.</p>
17-142	31/07/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société AUTOCARS DOMINIQUE le marché à procédure adaptée n° 17-09 relatif à l'accord cadre à bons de commandes pour les prestations de transport d'enfants et d'adultes pour la commune de Buc, en levant l'option de la mutualisation de la navette scolaire reliant le quartier du Cerf-Volant et l'école du Pré St Jean avec les liaisons sur la commune, pour une durée d'un an renouvelable de façon tacite sans que cela ne puisse excéder trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.</p> <p>Montant du marché en fonction des bons de commandes pour un minimum annuel de 10 000€ HT, soit 12 000€ TTC et un maximum annuel de 69 000€ HT, soit 75 900€ TTC.</p> <p>Passage en commission d'élus le 7 juillet 2017.</p>
17-143	03/08/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entreprise SOJEC l'avenant n°2 au marché n°16-18 relatif à la réfection de la cuisine centrale - lot n°1 : gros œuvre étendu, pour un montant de 6 643,99€ HT, soit 7 972,79€ TTC, soit une augmentation de 3,09% portant le montant global du marché à 221 322,90€ HT soit 265 587,48€ TTC, suite aux travaux de démolition de cloisons/chape/socle existants qui étaient détériorés, la nécessité des travaux supplémentaires a été constatée, soit la reprise d'éléments porteurs existants (y compris études et étaieage), la réfection de la dalle, la réfection ou la condamnation de réseaux enterrés existants, la réfection de cloisons existantes détériorées et la réfection de doublages de façade existants détériorés.</p>

Numéro	Date	Objet
17-144	03/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'entreprise TOURNOIS l'avenant n°3 au marché n°16-18 relatif à la réfection de la cuisine centrale - lot n°4 : chauffage, ventilation et plomberie, pour un montant de 3 708€ HT soit 4 449,60€ TTC, soit une augmentation de 1,65% portant le montant global du marché à 228 698€ HT soit 274 437,60€ TTC, suite à la dépose et à la découverte du calorifuge en mauvais état situé initialement en faux plafond non accessible nécessitant la réfection calorifuge des réseaux de chauffage existants en réserves matériels au niveau du rez-de-chaussée bas, l'ajout d'un clapet coupe-feu supplémentaire et le déplacement du caisson de compensation du rez-de-chaussée bas du local poubelle en toiture afin de faciliter sa maintenance et d'en réduire son coût.
17-145	03/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société PLANET ENERGY CONCEPT l'avenant n°4 au marché n°16-18 relatif à la réfection de la cuisine centrale - lot n°3 : électricité, pour un montant de 2 620,48€ HT, soit 3 144,58€ TTC, soit une augmentation de 5,6% portant le montant global du marché à 46 956,40€ HT soit 55 336,42€ TTC, suite à la découverte lors des travaux de démolition de réseaux non-affectés à la cuisine et qui n'apparaissaient pas sur les plans entraînant des travaux supplémentaires.
17-146	31/07/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec TPAKAP SAS un contrat d'animation pour divers ateliers (sculpture de ballons, maquillage, parcours gonflable, tir au but, jeu de fléchettes géant) durant la journée « portes ouvertes » de la ludothèque le 23 septembre 2017. Montant de la prestation : 2 178€ TTC.
17-147	31/07/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société KAPLA Centre Paris un contrat d'animation pour un atelier « constructions en planchettes de bois » durant la journée « portes ouvertes » de la ludothèque le 23 septembre 2017. Montant de la prestation : 1 140€ TTC.
17-148	03/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA CROIX ROUGE un contrat d'engagement pour l'animation d'une formation d'initiation aux gestes de premiers secours au profit de 11 membres du Conseil Municipal des Jeunes le 11 octobre 2017. Montant de la prestation : 10€/participant soit 110€ au total.
17-149	31/07/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société GROUPE JSI un contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de prolongation du réseau d'assainissement pluvial rue du Haras à Buc. Montant de la prestation : 7 200€ TTC.

Numéro	Date	Objet
17-150	03/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec LE PARADIS LATIN une réservation pour un dîner-spectacle cabaret au profit des seniors le 7 décembre 2017 sur la base de 30 personnes pour un montant de 85€ TTC/personne/repas (comprenant le spectacle et le vestiaire), soit un montant global de 2 550€ TTC. Coût total de la prestation (transport compris) : 99€/personne. Tarifs pour les seniors : 90€/personne imposable et 45€/personne non imposable ou non assujetti. Montant à la charge de la commune : au moins 270€ auxquels s'ajouteront 45€/personne non imposable ou non assujetti qui s'inscrira.
17-151	03/08/2017	Fixation des tarifs de la participation des seniors pour le dîner-spectacle cabaret au PARADIS LATIN du 7 décembre 2017. Tarifs pour les seniors : 90€/personne imposable et 45€/personne non imposable ou non assujetti.
17-152		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
17-153	10/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Département des Yvelines une convention d'objectifs aux projets « culture et accessibilité » pour l'attribution d'une subvention pour des actions autour du Festival BD 2017 pour les publics empêchés ou éloignés (des négociations sont en cours pour la réalisation d'actions au sein du centre pédiatrique « Le château des côtes » au Loges-en-Josas et au sein de centres pénitentiaires situés dans le département des Yvelines). Montant de la subvention : 10 000€.
17-154	10/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Région Ile-de-France une convention au titre des « aides aux manifestations littéraires » pour l'attribution d'une subvention pour le Festival BD 2017. Montant de la subvention : 5 000€ maximum au prorata des dépenses réelles.
17-155	10/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la SELARL Cabinet Philippe PETIT et Associés un devis pour la saisine d'un avocat dans le cadre d'un contentieux opposant la commune de Buc à la société P. I. faisant suite à la requête en annulation d'un arrêté d'urbanisme portant refus de délivrance d'un permis de construire pour la rédaction d'un mémoire en défense. Montant des honoraires : 160€ HT soit 192€ TTC par heure soit un montant estimatif entre 1536€ et 1920€ TTC pour la rédaction du mémoire en défense dans un premier temps, puis en fonction de l'attitude de la partie adverse la possibilité de la rédaction d'un mémoire en réponse et d'une représentation de la collectivité lors de l'audience de jugement : 160€ HT, soit 200€ TTC par heure + frais de déplacement.
17-156	10/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec Mme Bernadette DESPRES une convention de prêt pour des planches originales de BD et d'objets dérivés, à titre gracieux, dans le cadre du Festival BD 2017.
17-157		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>



Numéro	Date	Objet
17-158	24/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association BLUES QUI ROULE un contrat de cession pour le concert de Marc STONES dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Montant de la cession : 2 500€ TTC.
17-159	25/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne une convention relative à l'instruction des demandes d'allocations pour perte d'emploi pour une durée de 3 ans à compter du 25 août 2017. Montant de la prestation : 48,50€/heure.
17-160		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
17-161		<i>DECISION MUNICIPALE NON FINALISEE.</i>
17-162	13/09/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société H. CHEVALIER l'avenant n°1 au marché n°16-09 relatif à la restauration de la statue Jean Casale – lot n°1 : manutention, levage, transport pour augmenter le montant du marché de 1 941€ HT, soit 2 329,20€ TTC, soit une augmentation de 8,4% portant le montant global du marché à 24 918,86€ HT, soit 29 902,63€ TTC, suite au fait que la manipulation sur palette de la statue ayant été plus délicate que la mise en boîte prévue initialement, une plus-value a dû être prévue.
17-163	13/09/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société H. CHEVALIER l'avenant n°1 au marché n°16-09 relatif à la restauration de la statue Jean Casale – lot n°2 : gros œuvre et pierre de taille pour réduire le montant du marché de 8 347,46€ HT, soit 10 016,95€ TTC, soit une moins-value de 18,86% portant le montant global du marché à 36 395,31€ HT, soit 43 674,37€ TTC, suite à des modifications en cours de chantier.
17-164	30/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société QUALICONSULT une convention relative à une mission de contrôle technique, de vérifications techniques et d'attestations pour la construction d'un multi-accueil pour un montant de 13 160€ HT, soit 15 792€ TTC.
17-165	30/08/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société QUALICONSULT une convention relative à une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour la construction d'un multi-accueil pour un montant de 8 240€HT, soit 9 888€ TTC.

Numéro	Date	Objet
17-166	13/09/2017	<p><b>ANNULE ET REMPLACE LA DECISION MUNICIPALE N°17-88 – Ajout de modalités complémentaires.</b></p> <p>Fixation des tarifs de la ludothèque.</p> <p>Tarif d'adhésion : en fonction de la formule suivante – Prix de base (10€) X Revenu mensuel X Taux d'effort (en fonction de la composition familiale - 1 personne : 0,001 ; 2 personnes : 0,002 ; 3 personnes : 0,003 ; 4 personnes : 0,004 ; 5 personnes et plus : 0,005).</p> <p>Possibilité d'emprunter deux jeux (hors jeux en bois) maximum pour une durée de 2 semaines.</p> <p>Tarif de prêt des jeux en bois : 10€/jeu (du jeudi au mardi suivant).</p> <p>Tarif pour l'organisation d'anniversaires : 90€ (pour 10 enfants au maximum + 1 accompagnateur – 1 gâteau est prévu).</p> <p>Modalités qui ont été ajoutées :</p> <p>Les revenus plafond seront également appliqués pour le calcul de l'adhésion pour les familles résidants hors-commune.</p> <p>Gratuité de l'adhésion pour les assistantes maternelles de la commune.</p> <p>Tarif pour les professionnels de l'enfance résidants hors-commune : 30€.</p> <p>Tarif à 1€ par personne et par jour pour les personnes invitées occasionnellement par un adhérent.</p>
17-167	05/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec Melle BERARD Camille une convention d'occupation précaire pour un studio au 441, rue Louis Blériot à Buc pour la période du 14 septembre 2017 au 15 octobre 2017 inclus dans l'attente du règlement du montant de la vente de son bien à la commune conclue le 14 septembre 2017 (délais de traitement de la trésorerie).</p>
17-168	06/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'Etablissement Public du Château de Versailles une convention de partenariat dans le cadre du Festival BD 2017 afin d'en assurer la promotion auprès d'un large public international.</p> <p>Echange gratuit, valorisée à hauteur de 6 120€.</p>
17-169	13/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer une convention de financement avec la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques, dit AGADP, pour le Festival B.D. Buc 2017.</p> <p>Aide financière demandée : 2 250€.</p>
17/170	13/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LES COURTS SIMEON l'avenant n°1 au marché n°17-11 relatif à la rénovation des courts de tennis n° 6 et 7 du Pré Saint Jean en terre battue artificielle de la commune de Buc, prolongeant le délai de travaux jusqu'au 8 septembre 2017 inclus au vu des retards pris par le chantier.</p>
17-171	13/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association LA VOLIERE un contrat de cession pour le spectacle "Le Piano du Lac" dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018.</p> <p>Prix de cession : 2 993,63€ TTC.</p>
17-172	13/09/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DOUBLE D PRODUCTIONS un contrat de cession pour le spectacle "L'Enfant au Grelot" dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018.</p> <p>Prix de cession : 3 692,50€ TTC.</p>

Numéro	Date	Objet
17-173	13/09/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec LA COMPAGNIE 3 CHARDONS un contrat de cession pour le spectacle "Gigote et le Dragon" dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Prix de cession : 800€ TTC.

## POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

### INTRODUCTION

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2017.

### URBANISME

#### DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE (DPUR)

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

M. Jean-Christophe HILAIRE ne prend pas part au vote.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26	
<b>POUR</b>	<b>26</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DÉCIDE** d'instituer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPU R) sur les zones du territoire communal de Buc urbanisées ou à urbaniser,

**RENOUVELLE** la délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbain renforcé définis par le code de l'urbanisme,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

DIT

qu'en application de l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale des Notaires,
- Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Versailles,
- Monsieur le greffier du Tribunal précité.

## FONCIER

### CHARTRE POUR LA CONFIDENTIALITE ET L'UTILISATION DE DONNEES ISSUES DU REGISTRE NATIONAL D'IMMATRICULATION DES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**AUTORISE** le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc une charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

### AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'OCCUPATION DE LOCAUX ET DE PRESTATION DE SERVICE AU PROFIT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**AUTORISE** le Maire à mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et en particulier de l'école de musique de Buc, une salle supplémentaire,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux et de remboursement de frais d'occupation de locaux et de prestations de service.

### DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ AU 2 RUE DES FRERES ROBIN A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**PREND ACTE** de la désaffectation par anticipation, comme le permet l'article L. 2141-2 du Code Général des Propriété des Personnes Publique, de l'immeuble situé au 2 rue des Frères Robin à Buc,

**PREND ACTE** qu'un constat d'huissier sera effectué pour attester de la libération effective de tout usage public de l'immeuble situé au 2 rue des Frères Robin à Buc en temps voulu et dans un délai ne pouvant excéder trois ans,

**AUTORISE** le déclassement du domaine public de l'immeuble situé au 2 rue des Frères Robin à Buc,

**AUTORISE** le Maire à signer tous actes afférents au déclassement de l'immeuble précité.

### **CESSION DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ AU 127 RUE DES SOURCES A BUC A LA SCI STEGIL REPRESENTÉE PAR M. STEPHANE DARMON (Annexe D)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DECIDE** de céder à la SCI STEGIL, représentée par Monsieur Stéphane DARMON, le local communal de 248,48 m<sup>2</sup> situé au 127 rue des sources à Buc,

**DECIDE** de fixer le prix de cession à 390 000€,

**CHARGE** un notaire de rédiger les actes correspondants,

**AUTORISE** le Maire à signer les actes de cession et tous documents y afférents,

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la commune,

## **TECHNIQUE**

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE, LA SUPERVISION ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)**

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation de trois installations de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, coordonné par le SEY,

- APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes susvisé,
- AUTORISE** le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes susvisé,
- AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- APPROUVE** la participation financière (calculée suivant les modalités définies dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et impute cette dépense sur le budget de l'exercice correspondant,
- DONNE** mandat au Président du Syndicat de l'Energie des Yvelines (SEY) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres auxquels la collectivité de Buc sera partie prenante.
- DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de BUC sera partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

## FINANCES

### ADMISSIONS EN NON-VALEURS 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DECIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 854,64€,

ANNEE	N°TITRE	NATURE DE LA CREANCE	MOTIF NON VALEUR	MONTANT NET
2010	12	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	59,43€
2010	64	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	53,36€
2010	183	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	15,24€
2010	246	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	56,80€
2010	330	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	53,36€
2010	589	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	58,35€
2010	650	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	53,36€
2010	888	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	11	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	90	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	151	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	232	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	320	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€
2011	409	loyer terrain du Vallon	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	68,60€

2013	654	Activités péri scolaires	<i>poursuites infructueuses poursuites sans effet</i>	7,50€
2013	755	Activités péri scolaires	<i>certificat d'irrecouvrabilité</i>	17,04€
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>854,64€</b>

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2017, chapitre 65, nature 6541.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget de la ville.

### DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget de l'assainissement.

### INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER – ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>23</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>4</b>
					<b>M. GRASSET</b> <b>Mme MORELLI</b> <b>M. HILAIRE</b> <b>Mme LLOPIS</b>

**DECIDE** d'attribuer à Monsieur Norbert DEMANT, comptable pour la commune de Buc jusqu'au 31 octobre 2017, une indemnité de conseil pour une prestation d'assistance et de conseil, pour l'année 2017, qui s'élève à 1 520,98€ bruts, cette indemnité étant calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos,

**DIT** que la dépense est imputée au budget de la commune à l'article 6225 « indemnités aux comptables et aux régisseurs ».

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE DES YVELINES A DESTINATION DES SINISTRES DES ILES DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY SUITE AU PASSAGE DE L'OURAGAN « IRMA »

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 869€ à l'association Secours Populaire Français par le biais de la Fédération des Yvelines,

**DIT** que les crédits inscrits au budget 2017 de la commune, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé ».

## RESSOURCES HUMAINES

### MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**DECIDE** la modification suivante du tableau des effectifs :

Postes à supprimer	Postes à créer	Commentaire
Attaché territorial à temps complet	Attaché territorial principal à temps complet	Effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2017 Le poste d'attaché territorial à temps complet ne sera supprimé qu'après avis du Comité Technique.
Animateur territorial à temps complet	Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2017 Recrutement d'un animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe sur le poste d'animateur chargé des animations seniors. Poste d'animateur territorial vacant au tableau des effectifs

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2017 et suivants.



## MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**EST INFORME** de la mise à disposition d'un agent de la Commune de Buc auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Buc,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS pour y exercer les fonctions de responsable, à raison de 20% de son temps de travail.

## ENFANCE - EDUCATION

**DISSOLUTION DES COMITES CONSULTATIFS POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ; POUR LE SUIVI DES EFFECTIFS, DE LA CARTE ET DES RYTHMES SCOLAIRES ; POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET PARASCOLAIRES ET CREATION DU COMITE « EDUCATION » ET DU COMITE DE PILOTAGE « PROJET EDUCATIF LOCAL - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE »**

Rapporteur : Madame GAULIER

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**APPROUVE** la dissolution des comités consultatifs pour la restauration municipale et pour le suivi des effectifs, de la carte et des rythmes scolaires,

**DECIDE** de créer un comité consultatif « Education » pour le suivi:

- des règlements de fonctionnement des structures péri et extra scolaires,
- des effectifs scolaires,
- de la carte scolaire,
- des rythmes scolaires,
- de la sectorisation scolaire,
- du fonctionnement de la restauration scolaire.

**FIXE** à HUIT le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ce comité « Education »,

**ELIT** à main levée et selon la représentation proportionnelle les membres de ce comité :

- 1 – GAULIER Françoise
- 2 – CHABILAN Myriam
- 3 – LEON Annick
- 4 – WEISS Lorraine

- 5 – LE DANTEC Catherine
- 6 – MORELLI Elisabeth
- 7 – HULLOT Thierry
- 8 – PLANTIER Sylvie

**DESIGNE** comme membres de ce comité non issus du conseil municipal :

- les directeurs(trices) d'école,
- un délégué de parents d'élèves par école,
- le Directeur(trice) du Pôle Education, Vie Citoyenne et Solidarités,
- le responsable du service animation,
- les directeurs(trices) des accueils de loisirs municipaux,
- un représentant du prestataire titulaire du marché de la restauration municipale,

**DIT** que le comité pourra coopter ultérieurement des membres qualifiés de la société civile.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**APPROUVE** la dissolution du comité consultatif pour les activités périscolaires et parascolaires,

**DECIDE** de créer un comité de pilotage « Projet éducatif local - Projet Educatif de Territoire » pour:

- la programmation des actions menées dans le cadre de ces projets,
- le suivi et l'évaluation des projets,

**FIXE** à SEPT le nombre des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein de ce comité de pilotage,

**ELIT** à main levée et selon la représentation proportionnelle les membres de ce comité :

- 1 – GAULIER Françoise
- 2 – CHABILAN Myriam
- 3 – LEON Annick
- 4 – WEISS Lorraine
- 5 – MORELLI Elisabeth
- 6 – HULLOT Thierry
- 7 – PLANTIER Sylvie

**DESIGNE** comme membres de ce comité non issus du conseil municipal :

- les directeurs(trices) d'école,
- l'inspecteur de l'Education Nationale,
- un délégué de parents d'élèves par école,
- le Directeur(trice) du Pôle Education, Vie Citoyenne et Solidarités,
- le responsable du service animation,
- les directeurs(trices) des accueils de loisirs municipaux,
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales,
- un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

**DIT** que le comité pourra coopter ultérieurement des membres qualifiés de la société civile.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

*Rapporteur : Madame GAULIER*

**POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.**

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE LUDIQUE

*Rapporteur : Madame GAULIER*

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	
<b>POUR</b>	<b>27</b>	CONTRE	<b>0</b>	ABSTENTIONS	<b>0</b>

**APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement de l'Espace Ludique ci-annexé,

**DIT** qu'il entre en application le 1er octobre 2017.

## DIVERS

### RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB)

*Rapporteur : Monsieur BERTHELOT*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

## INFORMATION DIVERSE

### SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 juillet 2017** : 189 personnes

Répartis de la manière suivante : 98 hommes et 91 femmes

Dont 133 indemnisables et 56 non indemnisables \*

(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 août 2017** : 195 personnes

Répartis de la manière suivante : 92 hommes et 103 femmes

Dont 145 indemnisables et 50 non indemnisables \*

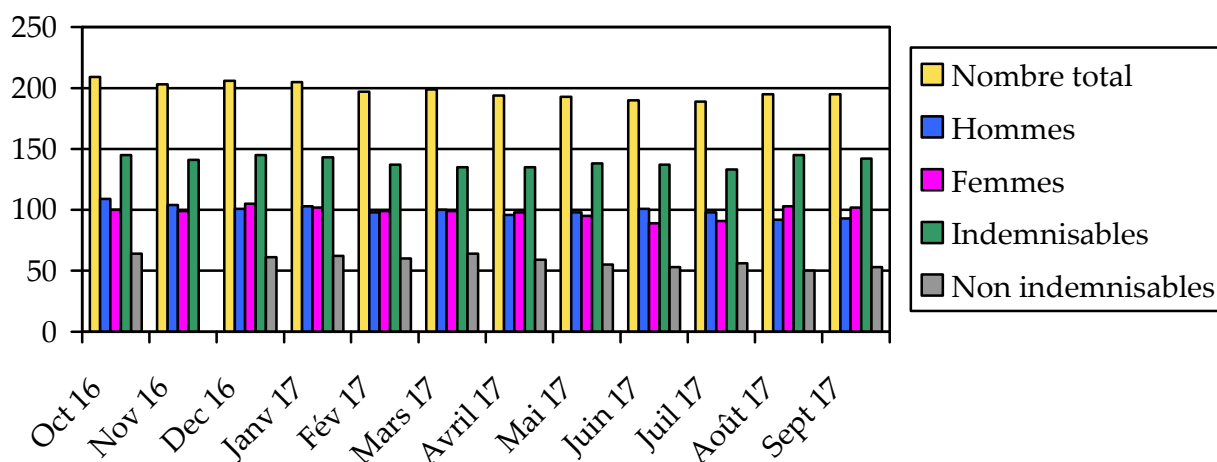
(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 septembre 2017** : 195 personnes

Répartis de la manière suivante : 93 hommes et 102 femmes

Dont 142 indemnisables et 53 non indemnisables \*

(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)



## QUESTIONS DIVERSES

### GROUPE NOTRE VILLAGE

#### **Question n°1 : Acquisitions et préemptions dans le cadre des OAP**

Compte tenu de l'évolution rapide de ce sujet, nous aimerions avoir une vue synthétique des biens déjà préemptés ou acquis par la commune dans les différentes OAP ainsi que la situation financière associée.

Serait-il possible d'intégrer ce point de manière systématique à l'ordre du jour des prochains conseils ?

Compte tenu de l'impact financier pour la commune, quand peut-on envisager la vente de ces biens et le début des travaux ? Ne faut-il toutefois pas attendre la validation définitive du PLU ?

*Réponse : Une vue synthétique des acquisitions faites par la commune dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) a déjà été proposée lors du conseil municipal du 27 juin 2017. A ce jour, il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions. Cette vue synthétique sera présentée de façon systématique lors de chaque conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la validation définitive du Plan Local d'Urbanisme (PLU) étant donné que les projets sur ces secteurs seront maîtrisés à R+1 ou R+2+combles conformément aux dispositions à venir du PLU en cours de révision. Monsieur le Maire est en train de recevoir des promoteurs immobiliers pour voir ce qu'ils proposent.*

#### **Question n°2 : Vision pluriannuelle du budget d'investissement**

La commune a lancé ou va lancer la construction de différents bâtiments ou ouvrages.

Nous souhaiterions avoir une vision du budget d'investissement associé sur les exercices concernés.

*Réponse* : Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera proposée aux membres du conseil municipal le 9 novembre 2017.

### **Question n°3 : Frais de fonctionnement de tous les nouveaux bâtiments collectifs prévus**

Les nouveaux bâtiments publics qui vont être construits (espace multi-accueil, salle polyvalente, maison médicale, gymnase, ...) vont générer ensuite des coûts de fonctionnement.

Nous souhaiterions avoir une projection de l'impact que cela aura sur le budget d'exploitation de la commune sur les années à venir.

*Réponse* : Une présentation du Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) sera proposée aux membres du conseil municipal le 9 novembre 2017.

## **GROUPE DES NON-INSCRITS**

### **Question n°1 : Réforme de la Taxe d'Habitation**

Pouvez-vous nous donner une idée des impacts concernant Buc (nombre de familles qui sont concernées, impact financier pour la commune) ?

*Réponse* : A ce jour, la commune n'a pas encore reçu les documents nécessaires de la part des services fiscaux pour pouvoir faire une simulation.

### **Question n°2 : DGF 2018**

Le gouvernement a décidé de stopper la diminution de la DGF en 2018, alors que c'était le cas depuis plusieurs années : cela va-t-il se traduire par un impact positif sur nos finances pour 2018 ?

*Réponse* : Depuis 2016, la commune de Buc a une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) négative. L'estimation pour la DGF de 2017 est d'au moins - 20 000€ qui seront prélevés sur les recettes. Ainsi, il n'y aura pas d'impact positif sur les finances de la commune pour 2018.

### **Question n°3 : Réforme Rythmes Scolaires**

Une harmonisation des rythmes sur toute l'académie de Versailles est-il souhaitable ?

Certaines, communes de VGP, proches de Buc (Versailles, Viroflay...) sont déjà repassées à la semaine de 4 jours : envisagerions-nous de rester durablement sur un autre rythme si c'est le résultat du questionnaire envoyé aux parents ?

*Réponse* : Au vue du résultat du sondage pratiqué auprès de 400 familles bucoises concernées, il apparaît que sur les 150 familles ayant répondu à ce jour, 53% sont favorables à la semaine de 4,5 jours et 47% à la semaine de 4 jours. Le délai de réponse à ce sondage a été prolongé jusqu'au 26 septembre 2017 inclus. Le comité « Education » étudiera les résultats définitifs de ce dernier lors de sa séance du 27 septembre 2017.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA LE  
LUNDI 23 OCTOBRE 2017 A 20H00.**

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21h40.**

Fait à Buc, le 26 septembre 2017

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER



Ville de

**BUC**